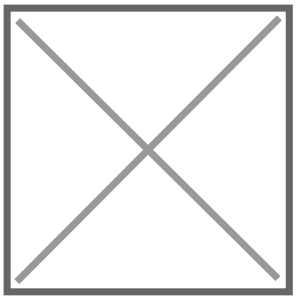
APPEL D’OFFRE

Acquisition de deux véhicules de vidange et deux véhicules de transport d’eau potable



Direction Nationale de l’Eau Potable et de l’Assainissement (DINEPA)

Portée : |
Avis n° : B-AOI-No.32-11/24
Date de parution : 07/02/2026 | **Date de clotûre :** 12/02/2026

| **Domaine d'activité :** Fournitures

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Direction Nationale de l’Eau Potable et de l’Assainissement (DINEPA)

DESCRIPTION

PROJET D’EAU, D’ASSAINISSEMENT ET HYGIENE EN ZONES URBAINES, PERIURBAINES ET RURALES DU GRAND NORD D’HAITI

DON 4697/GR-HA Op. HA-L1135

Pays **:** République d’Haïti

Nom du projet : Projet d’eau, assainissement et hygiène en zones urbaines, périurbaines et rurales du Grand Nord d’Haïti

Titre de l’AAO : **Acquisition de deux véhicules de vidange et deux véhicules de transport d’eau potable**

***No. Du DON* :** 4697/GR-HA

Numéro de l'AAO : B-AOI-No. 32-11/24

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés pour ce projet paru les 21 février et 2&3mars 2020 dans le journal le Nouvelliste dans l'édition volume No.41006 et No 41010 Et paru le 21 février 2020 sur le site de UNDB de numéro de référence IDB-P490056-02/20

2. La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), organisme autonome placé sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications de la République d'HAÏTI, a reçu un financement de la Banque Interaméricaine de Développement pour financer le coût du PROGRAMME : « EAU , ASSAINISSEMENT ET HYGIENE EN ZONES URBAINES, PERIURBAINES ET RURALES DU GRAND NORD D'HAITI », et a l'intention d'utiliser une partie du produit de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du présent marché B-AOI-No.32-11/24

La DINEPA sollicite maintenant des offres fermées de la part de Soumissionnaires éligibles pour : « La Fourniture et livraison **de deux véhicules de vidange et deux véhicules de transport d'eau potable** »

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres international (AOI) tel que défini dans les Politiques de la Banque Interaméricaine de Développement (GN 2349-15) relatives à la passation de marchés de biens et des travaux financés par la Banque Interaméricaine de Développement et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Politiques.

5. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)

Direction de Passation et d'Exécution des Marchés (DPEM)

11, rue Borno

Ville : Pétion-Ville

Pays : Haïti

Courriel : passation.marchés@dinepa.gouv.ht, jeanronald.michel@dinepa.gouv.ht, et jerome.millard@dinepa.gouv.ht

et récupérer le dossier d'Appel d'Offres à l'adresse indiquée ci-dessus de 9 heures 00 à 15 heures et aux adresses électroniques en toute heure.

6. Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences financières, de capacité technique et d'expérience prescrites dans le Dossier d'Appel d'Offres. Une marge de préférence « **ne sera pas** », octroyée aux soumissionnaires éligibles ayant la nationalité du pays (Haïti) bénéficiaire du don (4697/GR-HA). Voir le dossier d'Appel d'Offres pour des informations plus détaillées.

7. Les Soumissionnaires intéressés peuvent acheter le Dossier d'Appel d'Offres complet en *français* en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de Quinze mille et 00/100 gourdes haïtiennes (**HTG 15,000.00**) payable par chèque de direction, exécutable en Haïti, à l'ordre de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement ou de préférence par transfert sur l'un des comptes transitoires de la DINEPA logés à la Banque de la République d'Haïti (BRH) : DINEPA-Compte transitoire # 111259111 HTG.

N.B. : Une entreprise peut retirer le DAO sans encore soumis le chèque de Direction ou d'effectuer le transfert. Dans ce cas, pour obtenir son droit de soumission à l'Appel d'Offre, elle doit soumettre le chèque ou faire le transfert avant le septième jour calendaire précédent la date limite de dépôt des offres. Même si elle ne soumissionne pas, l'entreprise devra payer le retrait du DAO.

8. Les offres comportant l'intitulé du marché porteront la mention « A n'ouvrir qu'en présence des membres du Comité d'Ouverture des plis » devront être remises à l'adresse ci-dessous

Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)

Direction de Passation et d'Exécution des Marchés (DPEM)

11, rue Borno

Ville : Pétion-Ville

Pays : Haïti

Au plus tard le **jeudi 12 février 2026** ***à 11 :00 heures (heure locale).*** La soumission des offres par voie électronique *« **ne sera pas** »* autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas admises à concourir. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires présents en personne. Les offres doivent comprendre *« une Déclaration de Garantie de l'Offre ».*

Le Directeur Général

Théophil OSTINVIL